

Société

DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES POUR RÉHUMANISER LE DEUIL

Isabelle Georges, Olivier Gallet, Lynda-May Azibi

06/11/2025

Le secteur funéraire concerne chacune et chacun d'entre nous. Pourtant, alors que l'organisation des obsèques relève d'une mission de service public, la financiarisation du secteur et sa concentration auprès de certains acteurs privés interrogent, comme le montre Isabelle Georges, directrice de la coopérative funéraire de Rennes, avec l'appui d'Olivier Gallet¹ et de Lynda-May Azibi². Contre « les charognards³ », elle témoigne, dans cette quatrième note de l'atelier « Vivre en coopération », du fait qu'un autre modèle, plaçant l'humain, la solidarité et la dignité au cœur de l'accompagnement du deuil, est possible : celui des coopératives funéraires.

L'atelier Vivre en coopération

Face aux dérèglements profonds de nos sociétés et pour répondre positivement aux grandes urgences de l'époque, il existe un paradigme alternatif aussi civilisationnel qu'opérationnel, un geste que des millions de Français et d'habitants dans le monde pratiquent déjà au quotidien : la coopération. Pour faire le récit de cette alternative coopérative dans ses réalisations les plus concrètes, comme dans ses approches les plus idéologiques, la Fondation Jean-Jaurès et de grands acteurs coopératifs ont créé l'atelier « Vivre en coopération » animé par **Fatima Bellaredj, Jérôme Saddier, Amandine Clavaud, Timothée Duverger** et **Thierry Germain**. Au travers de notes, entretiens et débats, l'atelier racontera dans la durée contre quoi et pour qui la coopération peut être demain l'alternative majeure face à une société de la compétition que beaucoup défendent encore, et qui épuise dangereusement autant les êtres humains que la planète.

Les notes :

Contre le sport business, le sport en coopération, **Timothée Duverger**

Des crèches coopératives pour démarchandiser la petite enfance, **Lynda-May Azibi**

Données et coopération : des communs numériques face à l'accaparement, **Joël Gombin**

Contre l'essoufflement démocratique, la coopération au service de la ville, **Laurence Ruffin**

Les coopératives agricoles contre la « désagriculturation » de la France, **Maryline Filippi**

Contre la désindustrialisation, le modèle coopératif comme gage de notre souveraineté, **Fatima Bellaredj, Lynda-May Azibi**

Le premier podcast :

Contre la concentration des médias, la coopération comme levier d'indépendance, **Catherine André, Fatima Bellaredj, Claude Dorion, Stéphanie Lacaze, Thierry Germain**

Le secteur funéraire concerne chacun d'entre nous. La mort, réalité universelle, touche toutes les familles : en 2024, 643 200 décès ont été enregistrés en France⁴. L'organisation des obsèques, dite « service extérieur des pompes funèbres », relève d'une mission de service public, définie par la loi et encadrée par la puissance publique. Elle comprend le transport des corps avant et après la mise en bière, l'organisation des obsèques, les soins de conservation, la fourniture des housses, des cercueils et urnes, la gestion des chambres funéraires, la fourniture des corbillards et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. En revanche, le secteur n'inclut pas la marbrerie et les plaques funéraires, les emblèmes religieux, les fleurs et les travaux divers d'imprimerie.

Libéralisation et financiarisation du secteur funéraire

La loi Sueur de 1993, en mettant fin au monopole des régies et concessionnaires, a ouvert le marché à la libre concurrence et transformé le paysage funéraire français⁵. Depuis cette loi, trois types d'acteurs peuvent exercer cette mission, sous réserve d'une habilitation préfectorale : les structures publiques (régies municipales, sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales), les entreprises privées, aujourd'hui largement majoritaires, et les associations.

Le secteur représente un chiffre d'affaires estimé à 3 milliards d'euros par an, induisant un « prix de revient » pour les familles de 4664 euros par décès⁶. Deux groupes dominent le secteur : Omnium de gestion et de financement (OGF), qui détient environ 20% du marché, avec 624 millions d'euros de chiffre d'affaires annuels et près de **110 000 services funéraires** réalisés en 2024. Le groupe Funecap, qui réalise 450 millions d'euros de chiffre d'affaires et environ 80 000 accompagnements, représente, quant à lui, 13 à 15% du marché⁷. Son développement repose sur une stratégie d'acquisitions, notamment de crématoriums, en France et à l'étranger.

Les régies et entreprises publiques représentent 10% du marché, tandis que 55% du marché recouvrent un tissu très fragmenté de PME familiales, de franchises et, à la marge, de structures issues du monde de l'économie sociale et solidaire⁸. L'indice Herfindahl-Hirschman, permettant de

mesurer la concentration du marché, en l'occurrence ici du secteur funéraire, s'établit légèrement au-dessus de 1000, seuil à partir duquel la Commission européenne estime qu'un marché présente un risque de pouvoir excessif⁹. Cette concentration, marquée par la mainmise progressive d'acteurs financiers, interroge dans ce secteur fondamentalement lié à la dignité humaine.

Le deuil, un contexte propice à la vulnérabilité des familles

L'organisation des obsèques n'est pas qu'une prestation : c'est un moment de grande vulnérabilité humaine qui exige un cadre fiable, éthique et protecteur. Les conditions dans lesquelles s'exerce l'accompagnement des personnes endeuillées sont très spécifiques.

Elles sont marquées par l'émotion, puisque les décisions se prennent dans un moment de deuil et de choc affectif, mais également par le tabou, car les volontés des défunts sont rarement connues ou discutées en amont du décès. Elles peuvent apparaître opaques, puisque les démarches, les pratiques et même le jargon propre au secteur sont peu familiers au grand public ; et enfin, elles sont sujettes à l'urgence, puisque les proches doivent faire des choix dans un temps très limité. Ce contexte d'urgence et de vulnérabilité psychologique crée un terrain favorable à la dépendance des familles aux opérateurs, dont le modèle économique repose en grande partie sur la vente d'articles.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Aux origines des coopératives funéraires

Face à cette dynamique de concentration et de recherche de rentabilité des fonds d'investissement, des citoyens s'interrogent sur la compatibilité entre un modèle à but lucratif et les valeurs de dignité et de solidarité qui devraient présider aux obsèques. C'est dans ce contexte qu'émergent depuis 2016 les coopératives funéraires, inspirées du modèle québécois. Ce modèle incarne une alternative à la marchandisation du chagrin, en instaurant une propriété collective et locale des entreprises funéraires, afin de répondre avant tout aux besoins des familles.

Au Québec, la première coopérative funéraire a vu le jour en 1942, sous l'impulsion d'un abbé

désireux d'organiser la solidarité au sein d'un village pour réduire le coût des obsèques. Le mouvement s'est structuré dans les années 1970, en réaction à l'endettement croissant des familles. Dans les années 1990, le Québec fait face à l'arrivée de multinationales américaines qui rachètent massivement les entreprises de pompes funèbres¹⁰. En se fédérant et en s'adossant à un groupe bancaire coopératif, les coopératives québécoises sont parvenues à contenir la financiarisation du secteur¹¹. Une génération plus tard, les multinationales se sont désengagées du secteur funéraire grâce à la baisse du prix des obsèques impulsée par les coopératives, qui rassemblent à ce jour 200 000 sociétaires sur le territoire québécois¹².

En France, le leader OGF appartient depuis 2017, à hauteur de 70%, au fonds de pension canadien Ontario Teacher's Pension Plan¹³. Les objectifs de ces grands groupes financiers restent avant tout guidés par la quête de rentabilité élevée des capitaux investis. Si nombre de femmes et d'hommes exercent dans ce secteur avec sincérité et dévouement, le modèle économique dominant porte une contradiction structurelle, en faisant d'un rituel au fondement de notre histoire humaine une simple prestation marchande.

En France, un élan citoyen autour du secteur funéraire

Les professions funéraires connaissent aujourd'hui de profondes évolutions : elles se réinventent autour du soin, de l'attention et de la relation. Les nouvelles compétences mobilisées relèvent davantage de l'accompagnement, de la médiation rituelle et symbolique, et de la compréhension des besoins émotionnels, spirituels et culturels des familles. Ces transformations témoignent d'un tournant vers des pratiques plus humaines et éthiques, en phase avec les attentes contemporaines des proches de « réenchanter la mort¹⁴ », à travers un deuil plus incarné et respectueux.

Face à un secteur longtemps dominé par la logique marchande, de nouvelles initiatives cherchent à replacer l'humain, la solidarité et la dignité au principe des pratiques d'accompagnement du deuil. En 2025, on peut compter huit coopératives funéraires citoyennes qui sont en activité en France¹⁵. Elles représentent près de 3000 sociétaires et accompagnent 600 familles lors de funérailles par an¹⁶. Issues de collectifs de citoyens, elles incarnent une autre vision du monde et permettent aux professionnels de se recentrer sur leur véritable mission : créer du sens, accompagner le passage, honorer la mémoire.

Leur modèle économique inscrit leur action dans une finalité sociale et non dans une logique marchande où la rentabilité dicte la conduite. Le modèle des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) introduit des garde-fous démocratiques et sociaux, en plaçant l'intérêt général et la participation citoyenne au cœur du fonctionnement économique.

La coopérative funéraire de Rennes : se réappropriier la mort¹⁷

Les coopératives funéraires citoyennes associent à leur gouvernance les familles, les salariés et les partenaires locaux. La **coopérative funéraire de Rennes**, née en 2019 sous statut de SCIC¹⁸, associe l'ensemble des salariés, les familles, un organisme de formation associatif, une maison de quartier, un restaurant coopératif – qui accueille les familles après les obsèques –, une entreprise de transport, les Cigales, une mutuelle, la Scop Tout en vélo et un commerce coopératif. À son tour, la SCIC est sociétaire d'Enercoop, fournisseur d'énergies renouvelables, du restaurant et du commerce coopératifs, dans une logique d'intercoopération ancrée localement, afin de créer un écosystème de solidarité autour des familles endeuillées.

La gouvernance démocratique de la SCIC garantit une égalité entre les membres, quel que soit leur apport en capital. Le principe d'une entreprise collective permet aux citoyens d'être copropriétaires de leur service funéraire, de construire collectivement les rituels, des offres de service accessibles et lisibles, en privilégiant la liberté de choix dans un moment de grande vulnérabilité. Le modèle de la coopérative funéraire de Rennes, identique à celui des autres coopératives funéraires, repose sur un forfait d'accompagnement fixe, affranchi du modèle de vente d'articles et qui garantit aux proches des défunts une forte transparence du prix. Ce forfait s'élève entre 900 et 1200 euros, auquel s'ajoutent les articles complémentaires, qui sont vendus sans marge ou faibles. Les coopératives funéraires citoyennes expérimentent par ailleurs des innovations sociales et écologiques, en visant la réduction de l'impact environnemental d'un secteur historiquement tourné vers l'importation massive et la vente de produits. La gestion désintéressée des SCIC se traduit, pour la majorité des coopératives du secteur, par une réaffectation intégrale des résultats en réserve.

La vocation d'utilité sociale, inscrite dans l'ADN du statut SCIC, se traduit par des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des familles. À Rennes, la coopérative funéraire illustre cette démarche en organisant régulièrement des « **cafés mortels** », espaces de dialogue et de réflexion autour de la mort. Ces rencontres, qui ont déjà rassemblé plus de 2000 participants, abordent des thèmes divers : la perte d'un proche dans l'enfance ou l'adolescence, l'accompagnement de la fin de vie, l'euthanasie ou encore le deuil d'un enfant. En septembre 2024, la coopérative a également lancé un « **Festival de la mort** », qui a attiré près de 3000 participants. L'événement proposait des ateliers, des conférences, des déambulations urbaines et un « chœur mortel ». Le succès de ces initiatives démontre qu'il existe une attente citoyenne et un besoin collectif de parler de la mort autrement.

Conclusion

Le développement des coopératives funéraires répond ainsi à une aspiration plus large : replacer le funéraire dans une logique d'intérêt collectif plutôt que financière et l'orienter davantage vers le service à la personne plutôt que vers la prestation marchande. Cependant, ces structures rencontrent encore des difficultés lors de leur démarrage, dans un secteur par ailleurs économiquement solide. Pour permettre au modèle d'essaimer, il est nécessaire de renforcer les dispositifs d'accompagnement financier – incubateurs, mécanismes financiers adaptés (prêts, avances remboursables) – et de soutenir la collecte des financeurs solidaires, qui jouent un rôle clé dans le financement de ces projets.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire du secteur funéraire énoncent un projet politique clair : remettre l'humain au cœur de la construction des rituels, insuffler du collectif, redonner le pouvoir aux citoyens, relier les acteurs sur un territoire, construire des structures qui ne peuvent être revendues, penser collectivement l'évolution du secteur pour que l'accompagnement vers la mort reflète mieux notre humanité.

1. Président de la coopérative funéraire Syprès.
2. Déléguée aux affaires publiques de la CG Scop.
3. Brianne Huguerre-Cousin et Mathieu Slisse, *Les charognards. Pompes funèbres : enquête sur le business de la mort* (Seuil, octobre 2025).
4. Hélène Thélot, « *Les décès en 2024* », Insee Focus, n°364, octobre 2025.
5. Olivier Boissin et Pascale Trompette, « Les services funéraires : du monopole public au marché concurrentiel », Dares, 2002.
6. Ratio du chiffre d'affaires du secteur divisé par le nombre de décès en 2024. S'agissant des frais des obsèques pour les familles, la Cour des comptes l'évalue dans son rapport de 2019, « *La gestion des opérations funéraires : une réforme à poursuivre* », entre 3500 et 6500 euros selon les opérateurs.
7. *Communiqué de Funecap Groupe*, juillet 2023.
8. « *Le marché des services funéraires à horizon 2027* », Étude Xerfi, décembre 2024.
9. Ibid.
10. Raphaël Beaumont-Drouin, « *Les coops funéraires, formule « révolutionnaire » au Québec, ont 50 ans* », Radio Canada, 30 avril 2024.
11. Julien Marsault, « *Coopératives funéraires : plus belle la mort* », *Libération*, 29 octobre 2024.
12. Voir le [site de la Fédération des coopératives funéraires du Québec](#).
13. Voir Guillaume Bailly, « *Ontario Teachers refinance les dettes d'OGF* », *Funéraire actualités*, 14 août 2024.
14. Youki Vattier, *Réenchanter la mort*, Arles, Actes Sud, 2018.
15. Voir la [page Facebook de la Fédération des coopératives funéraires françaises](#).
16. Ibid.
17. Claire Richard, *La coopérative funéraire de Rennes : nos mort.e.s méritent mieux*, Cognac, 369 Éditions, 2025.
18. Claire Richard, *La coopérative funéraire de Rennes : nos mort.e.s méritent mieux*, Cognac, 369 Éditions, 2025.

